

Décision

Générale

colonial

Décision n° 339 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 339

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté local du 18 mai 1943 portant réglementation des prix à la Côte française des Somalis, modifié par arrêté du 21 décembre 1943

Vu la décision n° 771 du 11 décembre 1941 nommant M. Boutonna l'administrateur des colonies, président de la commission des prix

Vu le rapatriement sanitaire de M. Boutonnât,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Liurette, administrateur de 2e classe des colonies, chef du service du ravitaillement général et du bureau des affaires économiques, est nommé, pour compter de la date de la présente décision, président de la commission des prix. remplacement de M. Boutonnât, en instance de rapatriement.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera. Elle sera insérée au Journal office de la colonie.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.